

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE  
DE LA COMMUNE DE FLINES LEZ RACHES

L'an Deux Mille vingt-deux le 6 octobre à 18 heures 30 minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de Flines Lez Râches s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la vice-présidence d'Annie MONNIER, Vice-Présidente, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 septembre 2022.

Présentes : MM. A. Monnier, C. Lambert, P. Loquet, N. Rapisarda,  
V. Pollet, F. Pasbecq, B. Deregnaucourt, J. Delattre

Absent : //

Excusés : MM. A. Goupil donne pouvoir à P. Loquet  
D. Deregnaucourt donne pouvoir à A. Monnier  
E. Chemin n'a pas donné pouvoir  
A. Butruille n'a pas donné pouvoir  
C. Ben Lebsir n'a pas donné pouvoir

**OBJET : Election d'un(e) Vice-Président(e) Délégué(e)**

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'élire, en son sein un(e) vice-président(e) délégué(e) selon les dispositions de l'article L123-6 du code de l'action sociale et familiale.

L'élection d'un(e) vice-président(e) délégué(e) relève de la compétence du conseil d'administration et permet, en l'absence de Madame la Présidente et de la Vice-Présidente de présider la séance.

Madame la Présidente a proposé la candidature de Madame Christelle Lambert. Madame Noëllie Rapisarda a souhaité être candidate pour ce poste.

Suite à une élection à bulletin secret, Madame Christelle Lambert est élue à 7 voix contre 3.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication devant le tribunal administratif de Lille. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits  
Pour copie conforme

La Vice-Présidente du CCAS

Annie MONNIER

Publiée sur le site internet le :

Envoyée et reçue en Sous-Préfecture le :